



Signature du Contrat de Ville et des solidarités

7 mai 2024

Dossier de presse

Sommaire

- 6** Une fusion du contrat de ville et du pacte local des solidarités
- 13** La concertation avec les habitants et les acteurs locaux au cœur du projet
- 14** Les enjeux du contrat de ville et des solidarités
- 38** Une mobilisation collective pour la réussite du nouveau contrat de ville et des solidarités
- 39** Les acteurs du projet

Bertrand Gaume

Préfet du Nord



Le contrat « ville et solidarité » traduit la forte ambition de l'État pour donner de nouvelles opportunités et perspectives aux habitants de la Métropole Européenne de Lille qui sont en situation de précarité.

Les actions concrètes prévues dans le contrat visent un même objectif : faire vivre la promesse républicaine et garantir l'égalité des chances.

Nous voulons permettre l'émancipation de toutes et tous, pas seulement dans les discours, mais dans les faits, dans les actes, dans les résultats.

Beaucoup a déjà été fait ; nous avons massivement investi pour notre école et notre système de santé, pour améliorer la qualité nos services publics partout sur le territoire. Aujourd'hui, le chômage a beaucoup diminué et les opportunités sont plus nombreuses. Mais beaucoup reste à faire ; le chômage et la pauvreté demeurent plus élevés dans certains territoires. 1 habitant sur 5 dans la MEL vit sous le seuil de pauvreté. L'accès aux services publics y est plus compliqué. Les inégalités de destin demeurent et c'est parce que nous ne pouvons pas nous y résoudre que l'État, avec la MEL et toutes les communes concernées

mais également avec les opérateurs, agences de l'État et organisme de sécurité sociale, nous sommes déterminés à porter des solutions et changer réellement la vie des habitants

Les habitants les plus pauvres sont concentrés dans les quartiers de la politique de la ville mais certains d'entre eux vivent en dehors de ces quartiers, en zones plus rurales, et ne peuvent être exclus de l'attention des pouvoirs publics. C'est pourquoi le contrat « ville et solidarité » présente une démarche globale de lutte contre la pauvreté et de politique de la ville sur la MEL

Il n'y aura pas comme les années précédentes deux contrats passés avec l'État, l'un au titre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et un autre au titre de la politique de la ville mais bien un seul et même projet de territoire, un seul contrat. Nous pouvons collectivement nous féliciter de cette simplification administrative évidente et pourtant inédite... pour une action publique plus lisible, plus efficace, et plus efficiente pour ceux qui en ont le plus besoin, une action publique au service de plus de cohésion sociale sur la MEL.

Damien Castelain

Président de la Métropole
Européenne de Lille



L'engagement de notre métropole envers les quartiers et les habitants les plus démunis s'est traduit dès 2015 par l'adoption du premier contrat de ville de la MEL, occasion pour notre intercommunalité de prendre la mesure de la politique de la ville et de son pilotage.

En 2024, la MEL renouvelle son engagement avec le Contrat de ville et des solidarités, outil unique et structurant de lutte contre la pauvreté, issu de la fusion du contrat de ville et du pacte local des solidarités. Cette fusion est unique en France. L'Etat local, la MEL et leurs partenaires ont souhaité que les enjeux soient abordés dans un projet de territoire ensemble au profit des habitants les plus fragiles de la métropole.

En effet, la crise sanitaire de 2020 a particulièrement mis en lumière l'extrême vulnérabilité des quartiers et des habitants les plus démunis.

L'éducation, la santé, l'emploi, la sécurité et le cadre de vie sont autant de thèmes de travail qui nécessitent la mobilisation de tous les acteurs et plus encore la coordination de leurs interventions dans la mise en œuvre de leurs compétences.

Ainsi, la MEL et ses partenaires se sont donnés 6 enjeux prioritaires. Ceux-ci seront déclinés à travers des volets locaux à la faveur des délibérations communales qui viendront compléter le contrat.

Relever ces défis nécessite une politique volontariste de mobilisation du droit commun au-delà des dispositifs spécifiques tels que le Nouveau Programme de renouvellement urbain où près de 2 milliards d'euros sont dédiés au renouvellement de 14 quartiers.

C'est la raison pour laquelle le Conseil métropolitain a invité l'ensemble des partenaires à prendre des engagements concrets de mise en œuvre du Contrat aux côtés de ceux déjà pris par l'Etat, la Région, le Département, la CAF, la Banque des territoires, la BPI, Lille Métropole Habitat et la MEL. L'ensemble des partenaires du Contrat de ville et des solidarités se doit d'être au rendez-vous pour répondre aux ambitions fixées et répondre au changement d'image des quartiers et au bien-être des métropolitains.

Une fusion du contrat de ville et du pacte local des solidarités

La Métropole Européenne de Lille a adopté en Conseil métropolitain du 19 avril 2024, le nouveau contrat de ville et des solidarités, fruit d'un travail collectif et collaboratif avec plus de 500 acteurs. Ce document établit une vision commune, déterminant les priorités et les objectifs partagés ainsi que les engagements de chacun des partenaires impliqués, qu'ils soient institutionnels, économiques ou associatifs. Son objectif est d'améliorer la qualité de vie des habitants les plus vulnérables en favorisant la cohésion sociale, en développant l'économie et l'emploi, et en améliorant le cadre de vie. La MEL poursuit et renforce une dynamique déjà bien engagée à l'échelle métropolitaine. Le nouveau contrat est décliné autour de six enjeux, avec une mobilisation de l'ensemble des politiques publiques afin d'intervenir localement et de répondre efficacement et durablement aux défis des territoires.

UNE CONTRACTUALISATION UNIQUE INÉDITE

Le contrat de ville et des solidarités de la Métropole européenne de Lille (MEL) est la première contractualisation en France qui vise à traiter en une seule approche les sujets de précarité qu'ils soient en zones urbaines ou rurales. Ce nouveau contrat vise à améliorer la lisibilité et la cohérence des actions entreprises, tout en se dotant d'un projet de territoire fort au bénéfice des habitants les plus fragiles.

Le nouveau contrat de ville et des solidarités, adopté en Conseil métropolitain le 19 avril 2024, est le fruit d'un travail collectif et collaboratif avec plus de 500 acteurs. Ce document établit une vision commune, déterminant les priorités et les objectifs partagés ainsi que les engagements de chacun des partenaires impliqués, qu'ils soient institutionnels, économiques ou associatifs.

Son objectif est d'améliorer la qualité de vie des habitants les plus vulnérables et de répondre de manière cohérente aux enjeux liés à la prévention et la lutte contre la pauvreté, tout en intensifiant collectivement les efforts et les moyens de l'État et

Depuis de nombreuses années, la Métropole Européenne de Lille mène une politique de solidarités ambitieuse et transversale, s'appuyant sur ses différentes compétences en matière de politique de la ville, d'insertion et d'emploi, de logement, d'aides aux jeunes en difficultés.

Dans la métropole, la pauvreté touche un habitant sur cinq, avec une concentration particulièrement marquée dans les quartiers relevant de la politique de la ville, où près d'un habitant sur deux est confronté à une grande précarité.

Conscients de cette réalité et déterminés à agir de manière concertée pour répondre aux besoins des habitants, la MEL et l'État ont choisi d'unir leurs efforts et de fusionner le contrat de ville et le pacte local des solidarités en un document contractuel unique. Cette mesure vise à améliorer la lisibilité et la cohérence des actions entreprises, tout en se dotant d'un projet de territoire fort au bénéfice des habitants les plus fragiles.

des acteurs du territoire de la MEL sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le nouveau contrat est décliné autour de 6 enjeux, avec une mobilisation de l'ensemble des politiques publiques notamment de droit commun afin de répondre efficacement et durablement aux défis des territoires.

Depuis de nombreuses années, la Métropole Européenne de Lille mène une politique de solidarités ambitieuse et transversale, s'appuyant sur ses différentes compétences en matière de politique de la ville, d'insertion et d'emploi, de logement, d'aides aux jeunes en difficultés. Dans la métropole, la pauvreté touche un habitant sur cinq, avec une concentration particulièrement marquée dans les quartiers relevant de la politique de la ville, où près d'un habitant sur deux est confronté à une grande précarité.

Conscients de cette réalité et déterminés à agir de manière concertée pour répondre aux besoins des habitants, la MEL et l'État ont choisi d'unir leurs efforts.

LE CONTRAT DE VILLE

Le contrat de ville est le document cadre qui fixe les attendus en matière de politique de la ville menée au bénéfice des quartiers fragiles et de leurs habitants. Signé en 2024 pour une durée de 6 ans, le nouveau contrat de ville « Engagement Quartiers 2030 » répond à un triple objectif : **simplifier et accélérer l'action publique pour produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants, assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants, parmi lesquelles la sécurité, l'écologie du quotidien et l'accès à tous les services publics et maximiser la mobilisation des acteurs publics et privés.**

Compétente depuis 2015 en matière de politique de la ville, la MEL a deux grandes missions : **animer l'ensemble des acteurs de la politique de la ville** avec l'ambition de faire converger des politiques publiques en direction des territoires les plus fragiles et **mettre en œuvre ses compétences dans ces quartiers. L'objectif de la politique de la ville est d'intégrer dans ces quartiers une véritable mixité sociale et d'usages** : logements, commerces, bureaux, équipements publics de qualité etc.

→ Une approche transversale

La MEL pilote et coordonne l'action des acteurs locaux dans les quartiers dans de nombreux champs d'action : l'insertion, l'emploi, le développement économique, la politique éducative, la prévention et l'accès aux soins, la sécurité et la prévention de la délinquance, le logement, le cadre de vie, la propreté urbaine, l'accès au sport, à la culture comme vecteurs d'insertion sociale et professionnelle et la lutte contre les discriminations et l'illettrisme.

→ Plus de 600 actions locales financées chaque année

20 millions d'euros sont mobilisés par l'ensemble des signataires pour financer les actions du contrat de ville ciblant les quartiers prioritaires. Ces fonds financent plus de 600 actions chaque année. Ainsi, un appel à projets permet aux acteurs locaux de candidater. La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 prévoit la conclusion de conventions pluriannuelles d'objectifs, en ciblant notamment les associations de proximité et les programmes de réussite éducative. Les projets pourront ainsi être soutenus de manière pluriannuelle.

LE PACTE LOCAL DES SOLIDARITÉS

Depuis 2020, la MEL et l'État se sont engagés conjointement dans un programme visant à prévenir et à lutter contre la pauvreté dans une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

Afin de poursuivre cette dynamique partenariale, une déclinaison territoriale est prévue : le pacte local des solidarités. Celui-ci prend la suite de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté pour la période 2024 à 2027.

Il regroupe plus de 25 mesures nationales concrètes, réunies autour de 4 axes prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance, amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous, lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits et construire une transition écologique solidaire.

Sa mise en œuvre est renforcée dans les territoires à travers les pactes locaux de solidarités, à l'instar des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) signées entre 2020 et 2023.

Ainsi, 6,8 millions d'euros ont pu être mobilisés entre 2020 et 2023 pour les habitants les plus fragiles de la MEL sur 4 axes d'intervention : le logement, la Jeunesse, l'accès aux droits et la précarité alimentaire.

Ce pacte a vocation à prolonger la dynamique et les actions engagées par la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Il fait l'objet d'une déclinaison locale, avec une contractualisation spécifique avec le Département et la MEL.

Le **CONTRAT** de **VILLE** et des **SOLIDARITÉS** de la Métropole Européenne de Lille



ISSU DE LA
FUSION
← entre →

LE CONTRAT DE VILLE "Engagement Quartiers 2030"

- II IL FIXE LES ATTENDUS EN MATIÈRE DE POLITIQUE DE LA VILLE
- RRR IL EST AU BÉNÉFICE DES QUARTIERS DÉFAVORISÉS (dits "PRIORITAIRES") ET DE LEURS HABITANTS
- ⌚ IL EST FIXÉ POUR UNE DURÉE DE 6 ANS DE 2024 À 2030
- € IL EST POURVU D'UN BUDGET DE 20 MILLIONS D'EUROS TOUTS LES ANS

LE PACTE LOCAL DES SOLIDARITÉS

- II IL PREND LA SUITE DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ
- RRR IL VISE LES HABITANTS LES PLUS FRAGILES DE TOUTE LA MÉTROPOLE
- ⌚ IL EST FIXÉ POUR UNE DURÉE DE 3 ANS DE 2024 À 2027
- € IL EST POURVU D'UN BUDGET DE 2 MILLIONS D'EUROS PAR AN

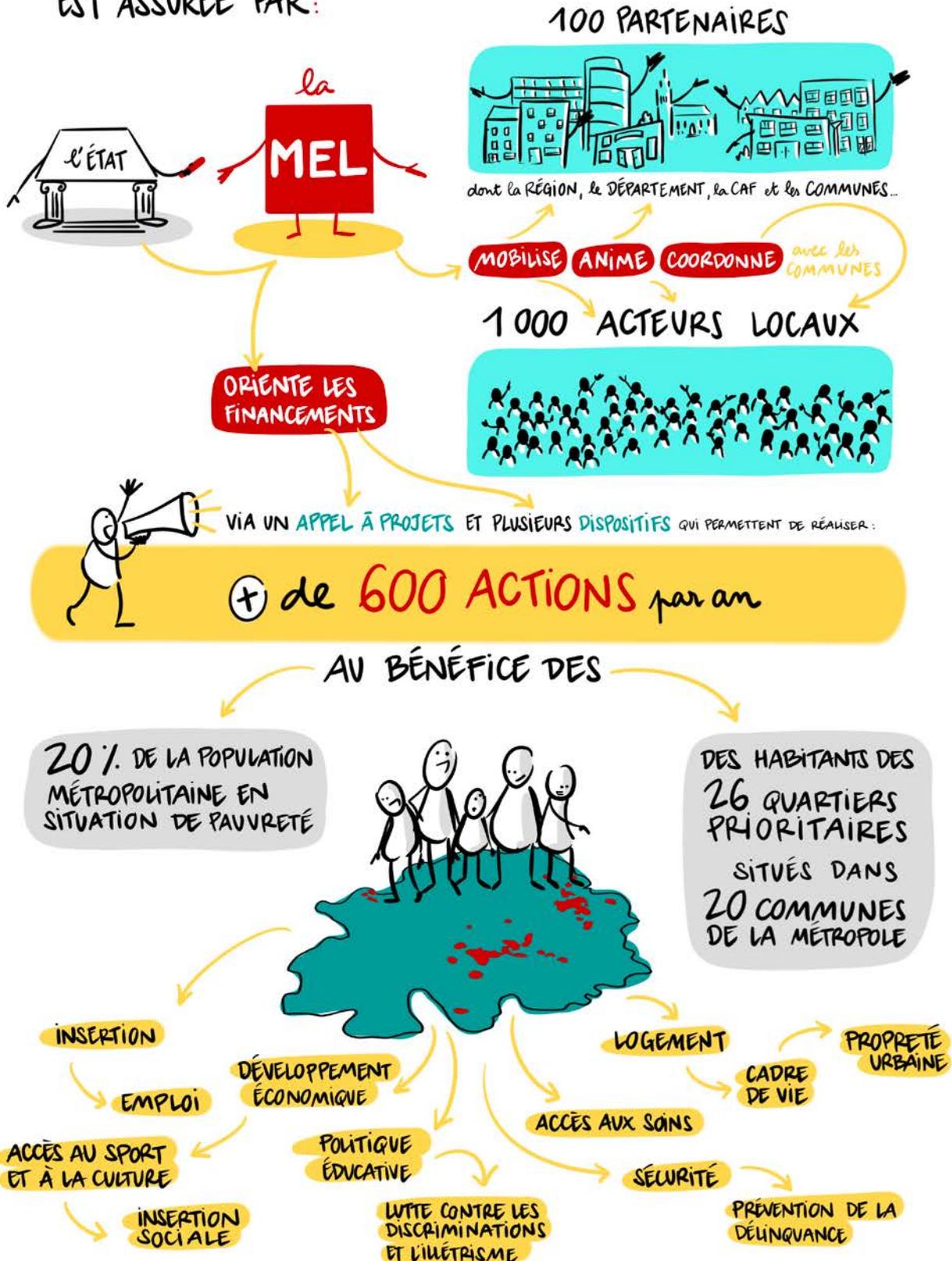
DANS LA MÉTROPOLE
LA PAUVRETÉ TOUCHE
1 HABITANT SUR 5

OBJECTIF

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE
DES HABITANTS LES + VULNÉRABLES

- EN FAVORISANT LA COHÉSION SOCIALE ET LE VIVRE ENSEMBLE
- EN DÉVELOPPANT L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI
- EN AMÉLIORANT LE CADRE DE VIE

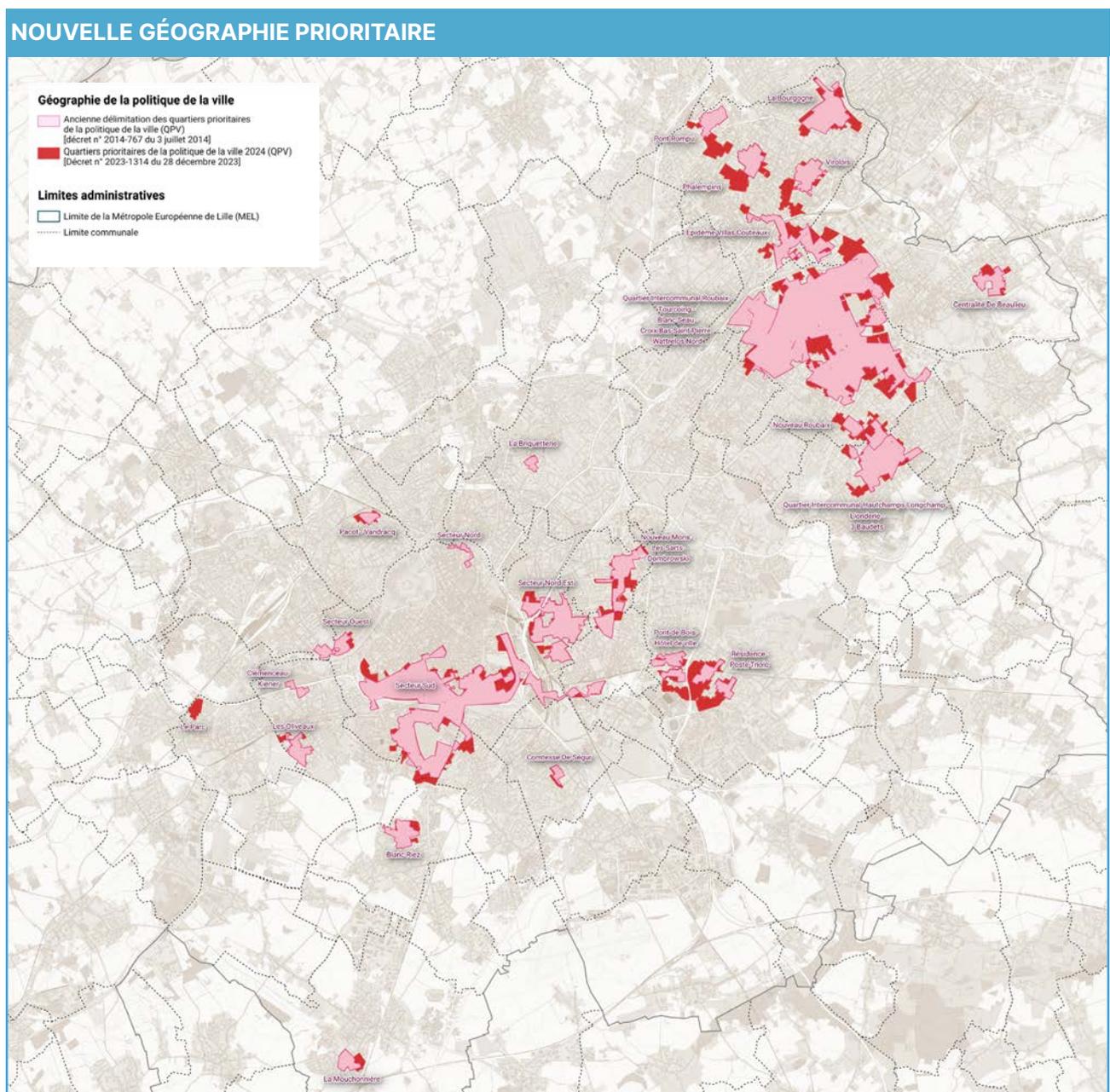
LA MISE EN ŒUVRE DES AMBITIONS DU CONTRAT EST ASSURÉE PAR:



UNE NOUVELLE GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

Pour la première fois depuis 2015, la géographie prioritaire a été actualisée au 1^{er} janvier 2024 pour tenir compte des évolutions socio-économiques (Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023). Pour le territoire de la MEL, il n'y a pas de quartier sortant mais une extension des périmètres sur Villeneuve-d'Ascq, Tourcoing et Roubaix, et un nouveau quartier prioritaire de la politique de la ville : le quartier du Parc à Haubourdin.

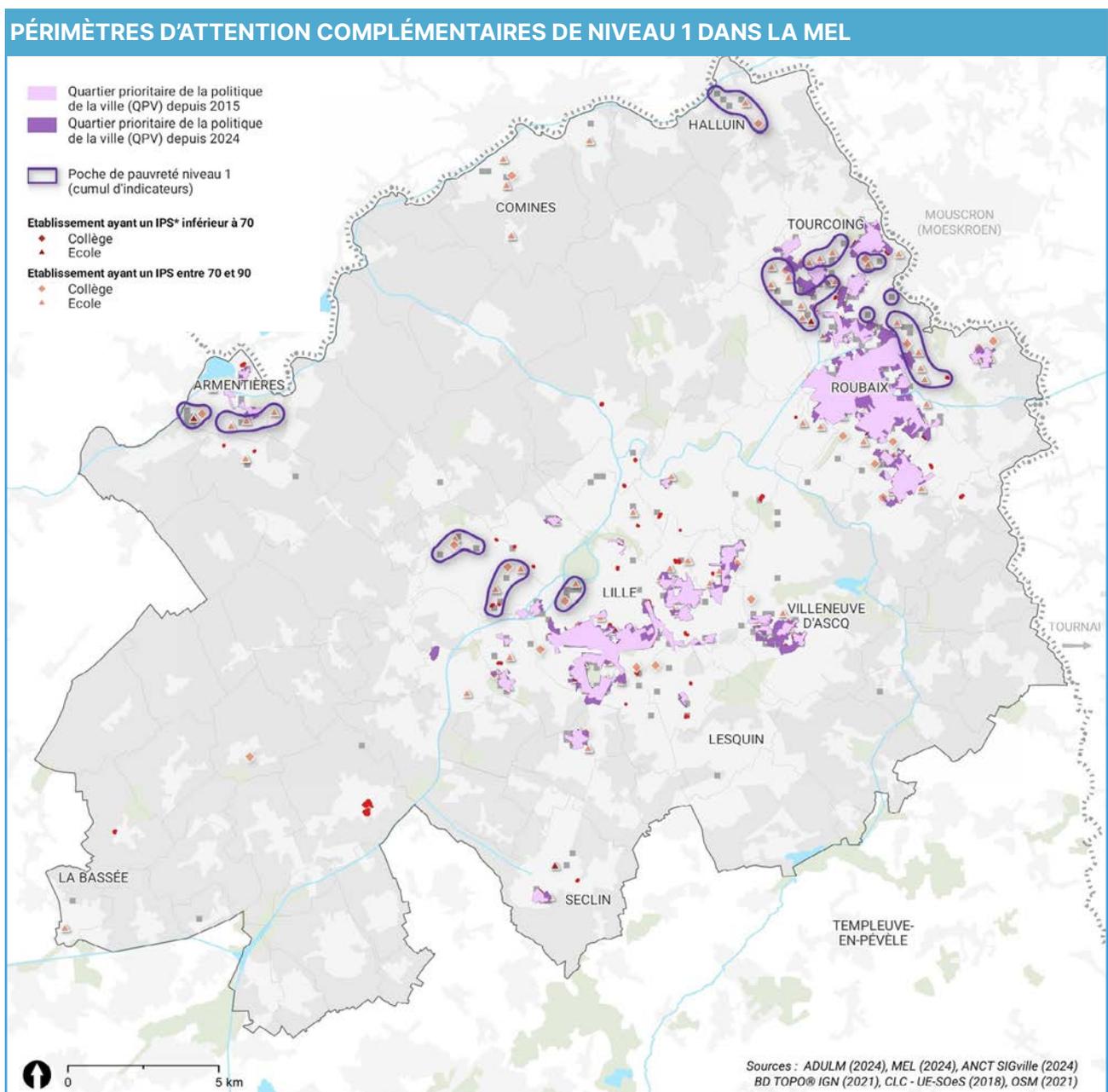
La géographie prioritaire du contrat de ville et des solidarités concerne 26 quartiers dans 20 communes de la MEL et représente près de 20% de la population métropolitaine. Les quartiers politiques de la ville sont quant à eux définis par l'État, sur la base de deux critères : le niveau de revenus et la densité de population.



LES PÉRIMÈTRES D'ATTENTION COMPLÉMENTAIRES

Pour une meilleure prise en compte des territoires fragiles de la métropole, un zonage complémentaire a été créé. Il permet à la fois **d'éviter l'effet frontière engendré par la géographie prioritaire**. Plusieurs indicateurs ont été choisis pour définir au mieux ce zonage : les secteurs accueillant une population avec un revenu très bas, l'absence de

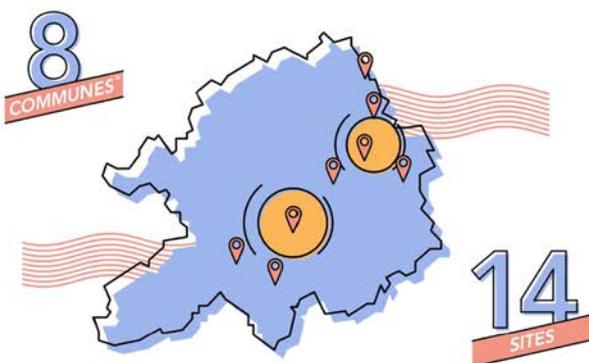
mixité sociale dans les établissements scolaires, un parc de logement social important. Ces nouveaux territoires feront l'objet d'un suivi particulier des partenaires du contrat de ville et des solidarités.



→ Focus sur le NPRU

Partie intégrante du contrat de ville et des solidarités, le NPRU, Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, constitue un effort sans précédent de transformation de 14 sites répartis dans 8 communes*, rencontrant de lourds dysfonctionnements. Il concerne 80 000 habitants. **Son objectif est d'assurer leur développement durable afin qu'ils deviennent générateurs de développement économique, d'innovation et de cohésion sociale.**

Aux côtés de ses partenaires, la MEL agit pour **renforcer la mixité sociale et le rééquilibrage territorial, accompagner les parcours résidentiels**, notamment pour les ménages relogés et les ménages qui accéderont à la propriété, **assurer le bon fonctionnement des quartiers et leur bonne gestion, accompagner le changement d'image et le retour d'attractivité des quartiers, renforcer la réussite éducative, favoriser le vivre ensemble, soutenir l'insertion économique des habitants et lutter contre la pauvreté et la précarité.**



* Lille, Loos, Hem, Mons-en-Barœul, Roubaix, Tourcoing, Wattignies, Wattrelos

La concertation avec les habitants et les acteurs locaux au coeur du projet

Dans un souci de co-construction, différents temps d'échanges ont permis de définir les 6 enjeux prioritaires du contrat de ville et des solidarités qui vont guider l'action collective des partenaires sur deux temporalités : 2024-2030 pour le contrat de ville et 2024-2027 pour le pacte local des solidarités. Chaque commune de la MEL précisera, à l'été 2024, sa propre stratégie au regard des 6 enjeux métropolitains. Ces volets locaux seront annexés au contrat de ville et des solidarités.

OBSERVATION ET ANALYSE

Le diagnostic des quartiers est le fruit de divers travaux d'observation réalisés par l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole (ADULM) et l'INSEE sur la géographie prioritaire de la période 2014-2023, enrichis par les données du COMPAS. Ce diagnostic repose sur une analyse statistique des quartiers prioritaires de la politique de la ville et de leur évolution.

ATELIERS VÉCUS DE QUARTIERS

Au-delà d'une analyse et d'une observation statistique des quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'ADULM a organisé 6 ateliers « Vécus des quartiers » à l'automne 2022. Ces rencontres réunissant des professionnels de terrain, des conseils citoyens, des associations et des institutions ont permis d'obtenir une connaissance plus fine des quartiers, des besoins des habitants, des initiatives positives et des acteurs impliqués. Ces ateliers ont mobilisé près de 150 acteurs et ont permis d'enrichir le diagnostic de juin 2022 en croisant les perspectives des différents acteurs locaux. **Ils ont permis l'élaboration d'une vision métropolitaine des enjeux dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.**

Grâce à ces ateliers et en vue du prochain contrat de ville et des solidarités, plusieurs orientations ont ainsi été identifiées :

- **renforcer la proximité des acteurs publics et privés** intervenant en faveur des quartiers ;
- **instaurer une écoute active, une mobilisation et des échanges réguliers** avec les habitants ;
- **préparer et accompagner** plutôt que « faire à la place de » ;
- **promouvoir la mixité** en proposant les activités du quartier à d'autres habitants de la commune, en mettant en valeur les initiatives locales ;
- **faciliter les logiques de parcours et de cohérence d'intervention** ;
- **adapter et renforcer l'offre de services** publics et privés.

ATELIERS CITOYENS

Au cours du premier trimestre 2023, la MEL et l'ADULM ont organisé **7 ateliers citoyens portant sur 7 thématiques : l'accès aux droits, le vivre ensemble, lien social et prévention-sécurité, l'accès à l'emploi, la santé, l'habitat, cadre de vie, transitions, l'éducation, jeunesse, la participation des habitants et le pouvoir d'agir.** Ces ateliers ont sollicité l'expertise des habitants, des associations, des acteurs de terrain, des institutions et des collectivités pour mieux comprendre les initiatives, les acteurs et les bonnes pratiques répondant aux besoins des habitants pour ensuite proposer des pistes d'actions et des ressources pour améliorer les services proposés à la population. **Plus de 500 acteurs se sont retrouvés pour échanger sur ces sujets.**

Les enjeux du Contrat de ville et des solidarités

→ Enjeu N°1

Lutter contre les inégalités dès l'enfance, notamment par la réussite éducative et scolaire de tous les jeunes

Aujourd'hui, les écoles dans les quartiers prioritaires de la MEL reflètent les défis des zones urbaines où elles se trouvent. On observe une nette distinction entre les établissements scolaires des quartiers prioritaires qui font face à de nombreuses difficultés et les autres écoles de la métropole. Les données socio-économiques montrent que les collèges situés dans ou près des quartiers prioritaires accueillent deux fois plus d'élèves issus de familles défavorisées. En lien avec ces difficultés socio-économiques, les élèves rencontrent plus de difficultés d'apprentissage. Par exemple, 58% des jeunes âgés de 15 ans et plus vivant dans ces quartiers ne sont plus scolarisés et n'ont pas de diplôme, soit 3,3 fois plus que dans le reste de la métropole.

Par ailleurs, la crise sanitaire a mis en lumière et exacerbé les disparités existantes en matière d'accès à l'éducation, d'équipement numérique, de soutien aux élèves et de ressources pour les écoles des quartiers défavorisés. Les écarts entre les élèves issus de milieux socio-économiques précaires et les élèves plus favorisés se sont accentués. Cette division se renforce encore davantage lors du passage au collège.

Face à ce phénomène, **la MEL et ses partenaires cherchent à lutter contre les inégalités dès l'enfance, notamment par la réussite éducative et scolaire de tous les jeunes.** Cette démarche implique de **favoriser l'égalité des chances via la mise en place de programmes de soutien scolaire renforcé, des investissements dans les infrastructures éducatives des quartiers, des actions visant favoriser la mixité sociale et scolaire ainsi que des efforts pour garantir un accès équitable aux ressources éducatives et technologiques.**

→ Ambitions

- accompagner les jeunes vers l'autonomie et favoriser les parcours personnalisés (insertion, logement, santé) ;
- mobiliser et accompagner les jeunes les plus vulnérables vers et dans le logement ;
- mieux repérer les élèves en difficultés et les accompagner dans leur réussite scolaire ;
- soutenir la parentalité ;
- favoriser la diversification d'orientation scolaire ;
- favoriser la mixité sociale et scolaire ;
- favoriser des activités sportives et culturelles régulières et variées.

→ Partenaires

État, MEL, Département, Communes, Éducation nationale, CAF, Clubs de prévention, Missions locales, Acteurs de l'accueil hébergement insertion et du logement, Universités, Associations d'étudiants, ADULM

ZOOM SUR L'ACTION → ARELI, programme Émergence

Bourse, accès à un réseau professionnel, coaching dans la durée ... L'objectif du programme Émergence est de permettre à de jeunes talents issus de milieux modestes de poursuivre les études qu'ils souhaitent. Le programme les aide à réussir leurs études supérieures et leur insertion professionnelle en leur permettant d'accéder à ce qui leur manque le plus : des moyens financiers (une bourse complémentaire à la bourse d'État) et un réseau professionnel bienveillant via un réseau de parrainage. Tous les ans, une promotion de 30 à 50 jeunes bacheliers est sélectionnée pour rejoindre le programme. Challengeés, épaulés dans leurs parcours vers l'emploi, ces lauréats sont également invités à entreprendre pour les autres, en s'engageant dans des actions citoyennes.

ZOOM SUR L'ACTION → Fonds d'Innovation Jeunes en Métropole

Issu de la stratégie métropolitaine « #Jeunes en Métropole 2.0 » (#JeM2.0), votée en octobre 2023, le Fonds d'Innovation Jeunes en Métropole (FIJeM) a pour objet de soutenir les projets innovants et partenariaux autour du 1er axe de sa stratégie jeunesse : être solidaire et attentif envers les jeunes métropolitains et lutter contre les inégalités. En articulation avec l'ensemble des politiques publiques concernées, la MEL entend ainsi soutenir une meilleure visibilité de l'offre du territoire métropolitain, un meilleur maillage territorial et contribuer à la fluidité des parcours des jeunes.



LUTTER CONTRE DÈS L'EN

NOTAMMENT PAR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE



**MIEUX REPÉRER LES
ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ
ET LES ACCOMPAGNER DANS
LEUR RÉUSSITE SCOLAIRE**
corollaire à leur réussite professionnelle

SOUTENIR LA PARENTALITÉ:

apporter les ressources nécessaires
aux parents pour qu'ils accompagnent
leurs enfants dans les différents âges
de la vie et contribuent à leur épanouissement



**ACCOMPAGNER LES JEUNES
VERS L'AUTONOMIE et
FAVORISER LES PARCOURS
PERSONNALISÉS**
(insertion, logement, santé)



**FAVORISER LA
D'ORIENTATION**
notamment en fin
favoriser l'ambition

LES INÉGALITÉS D'ÉDUCATION ET DE SCOLAIRE

DE TOUS LES JEUNES



DIVERSIFICATION SCOLAIRE

de collège pour et la réussite scolaire

→ Enjeu N°2

Amplifier la politique d'accès à l'emploi

Dans la métropole, le nombre de personnes à la recherche d'un emploi a diminué entre 2016 et 2022. Cette tendance positive a également touché les quartiers prioritaires, où le chômage a baissé. Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer : le travail de maillage quotidien des acteurs de l'emploi et de la création d'activités, l'appropriation par le monde économique des dispositifs de contrats aidés, notamment les emplois francs, les effets de la conjoncture macro-économique, etc ...

Cette progression est toutefois à nuancer puisqu'un quart des emplois dans les quartiers prioritaires de la politique de la villes sont considérés comme précaires, alors que cette proportion est de 16% en moyenne pour l'ensemble de la MEL. Il existe, également, des inégalités importantes au sein même des quartiers prioritaires de la politique de la villes. Cette diminution du chômage n'a pas été accompagnée d'une baisse de la pauvreté dans ces quartiers. De plus, le taux d'emploi dans ces quartiers reste en-dessous de la moyenne observée dans la métropole.

L'ancrage du chômage dans ces quartiers souligne **la nécessité de continuer les efforts d'intervention publique sur le long terme afin d'améliorer l'accès à l'emploi, la structuration de parcours professionnels et l'acquisition de compétences.**

→ Ambitions

- lever les freins à la mobilité pour tous et favoriser l'insertion des personnes en grande précarité ;
- renforcer l'articulation du SPELOF (service public de l'emploi local, de l'orientation et de la formation), en lien avec la mise en place de France Travail ;
- positionner les habitants des quartiers prioritaires au cœur des actions favorisant l'emploi et le dynamisme économique ;
- intensifier l'accompagnement des demandeurs d'emploi les plus vulnérables ;
- lever les freins d'accès à l'emploi des habitants ;
- améliorer l'adéquation entre les compétences des habitants et celles recherchées par les employeurs ;
- promouvoir la création d'activités économiques comme outil de développement des territoires prioritaires.

→ Partenaires

État, MEL, Département, Région, CAF, ADULM, Communes, France Travail, Maisons de l'emploi, Banque Publique d'Investissement (BPI)

ZOOM SUR L'ACTION → MEL toi du territoire

MEL-toi du territoire est un programme événementiel d'envergure qui permet aux habitants des quartiers prioritaires de devenir acteurs du développement économique et de l'emploi en créant leur activité professionnelle ou en devenant collaborateur d'une entreprise partenaire du programme. C'est un projet inscrit au sein de la feuille de route du volet économique et emploi du contrat de ville métropolitain, incarné par le PACTE. Les partenaires de l'opération sont nombreux : Direction régionale au droit des femmes et à l'égalité, Région Hauts-de-France, Département du Nord, Chambre de commerce et d'industrie, réseau des écoles de la deuxième chance et LittleBigWomen.

ZOOM SUR L'ACTION → MobilimEL

Répondre aux difficultés de mobilité constitue un enjeu majeur d'accès à l'emploi, en particulier pour les personnes les plus précaires et éloignées du marché du travail. La plateforme MobilimEL concourt à lever les freins à la mobilité des personnes en recherche d'emploi (dont les bénéficiaires du RSA) et des plus précaires, en informant sur les différentes solutions de mobilité du territoire et en proposant un conseil à la mobilité pour se repérer dans les transports en commun, découvrir de nouveaux modes de transport, connaître les aides financières, les droits liés au transport, etc.



AMPLIFIER LA D'ACCÈS À L



**RENFORCER L'ARTICULATION
DU SPELOF* EN LIEN AVEC
LA MISE EN PLACE DE
FRANCE TRAVAIL**

*Service Public de l'Emploi Local,
de l'Orientation et de la Formation



**POSITIONNER LES HABITANTS
DES QPV AU COEUR DES ACTIONS
FAVORISANT L'EMPLOI ET LE
DYNAMISME ÉCONOMIQUE**



**INTENSIFIER L'ACCOMPAGNEMENT
DES DEMANDEURS D'EMPLOI
LES PLUS VULNÉRABLES**



LEVER LES FREINS À LA MOBILITÉ POUR TOUS

POLITIQUE DE L'EMPLOI



→ Enjeu N°3

Promouvoir l'accès aux soins et à la prévention

La crise sanitaire a mis en lumière les inégalités de santé dans les quartiers prioritaires de la ville. Une étude nationale de l'Observatoire National de la Politique de la Ville menée en 2020-2021 révélait que les habitants des quartiers prioritaires étaient testés positifs au coronavirus deux fois plus que les habitants du reste du territoire. Cela s'explique en grande partie par la promiscuité de leurs conditions de vie et une exposition au virus plus importante de par la nature de leur métier.

Les restrictions, le climat anxieux, le sentiment d'isolement, la difficulté à accéder aux services de soutien nécessaires ont également eu un impact sur la santé mentale des habitants des quartiers prioritaires, en particulier chez les jeunes. Les acteurs éducatifs et sociaux de terrain constatent cette augmentation du nombre de jeunes en souffrance psychique, pour certains sans soutien familial, bien souvent combinée à un moindre recours aux soins.

L'accès aux soins et à la prévention dans les quartiers prioritaires est un enjeu majeur de santé publique, nécessitant une attention ciblée et des mesures spécifiques pour garantir une prise en charge des habitants.

→ Ambitions

- se doter d'un outil d'observation, en matière de santé mentale afin de qualifier les besoins, les ressources et de mieux ajuster les modalités d'intervention en la matière ;
- soutenir les acteurs agissant sur les problématiques de santé mentale notamment auprès des jeunes ;
- améliorer la participation des habitants des quartiers prioritaires aux campagnes de prévention.

→ Partenaires

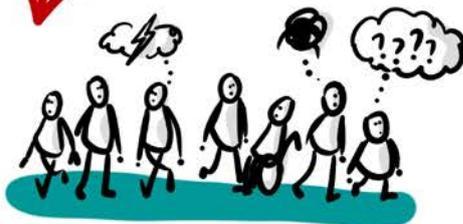
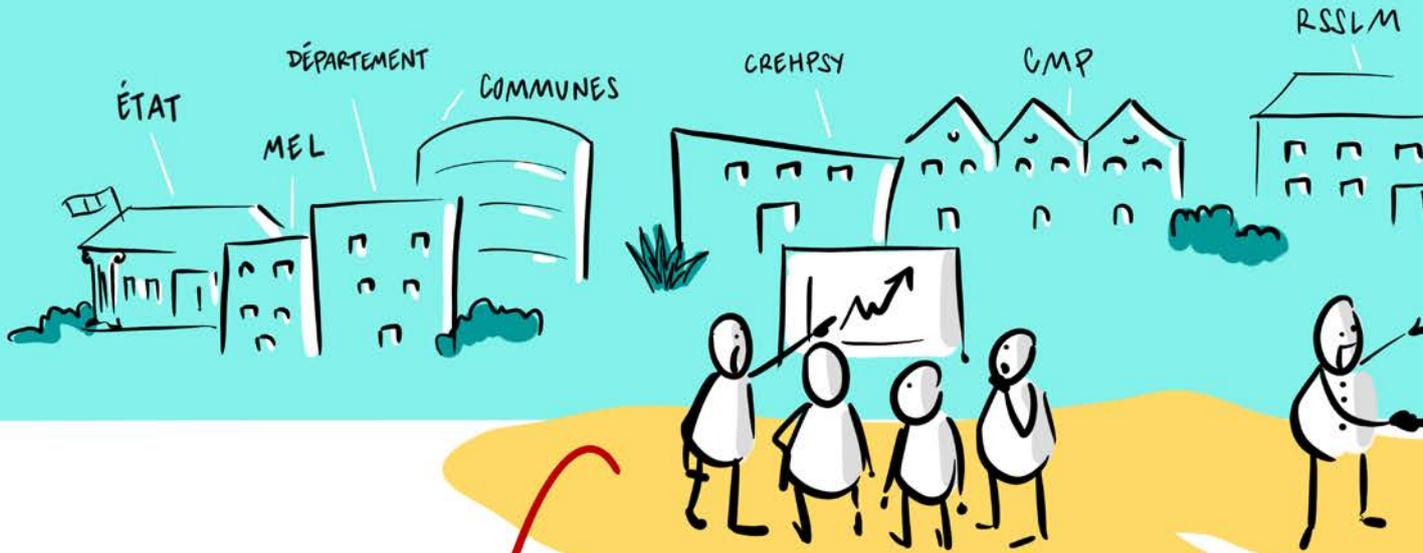
État, MEL, ARS, CPAM, Communes, Département, EPSM, CLSM, CMP, RSSLM, CREHPSY, PTSM, ADULM.

ZOOM SUR L'ACTION → Ambassadeurs Santé Mentale auprès des jeunes

Ce dispositif a été lancé en 2019 par la fondation ARHM, en lien avec Unis-Cité. La fondation ARHM s'appuie sur l'engagement de jeunes en service civique pour intervenir auprès d'autres jeunes, dans une démarche de prévention et d'orientation en matière de santé mentale. Face à un manque de connaissance de la population sur la santé mentale et les idées reçues contribuant à la stigmatisation des personnes en souffrance psychique, ARHM, en partenariat avec l'association Unis-Cité, a créé ce programme qui vise à répondre à un besoin par une approche innovante, le « pair à pair » : mobiliser des jeunes pour parler aux jeunes. Pour la rentrée scolaire 2024, la MEL initie le déploiement de ce dispositif sur ses quartiers prioritaires en partenariat avec l'ARS Hauts-de-France, l'EPSM de l'Agglomération lilloise, le Plan Territorial de Santé Mentale et Unis-Cités.



PROMOUVOIR L'A ET À LA F



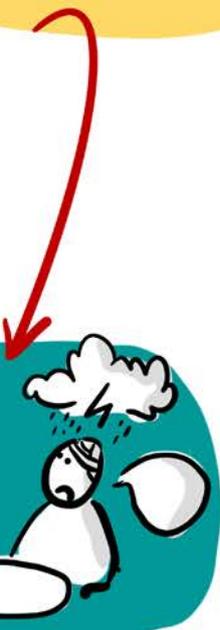
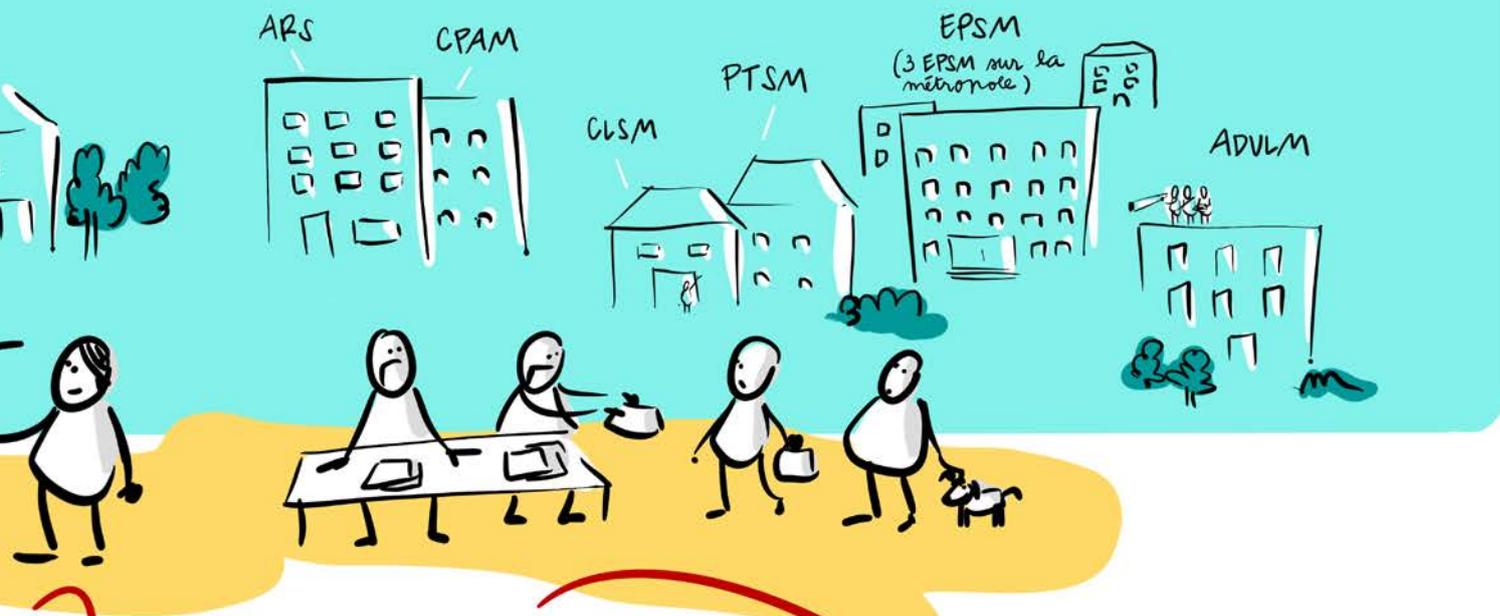
SE DOTER D'UN OUTIL D'OBSERVATION EN MATIÈRE DE SANTÉ MENTALE

afin de mieux qualifier les besoins, les ressources et
de mieux ajuster les modalités d'intervention.

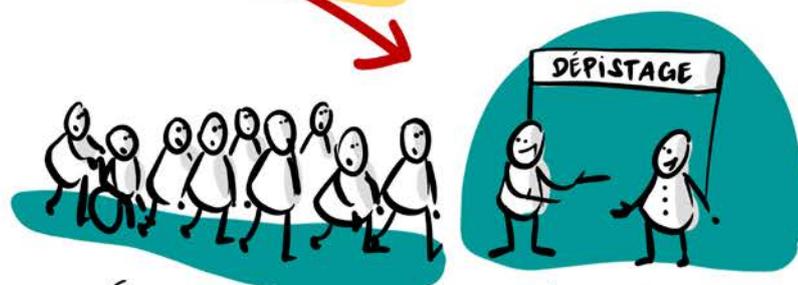


SOUTENIR LES ACTEURS
SUR LES PROBLÉMATIQUES
NOTAMMENT AUPRÈS

ACCÈS AUX SOINS PRÉVENTION



URS AGISSANT
QUES DE SANTÉ MENTALE
S DES JEUNES



**AMÉLIORER LA PARTICIPATION
DES HABITANTS DES QPV
AUX CAMPAGNES DE PRÉVENTION**

notamment les campagnes de dépistage des
cancers du sein, des cancers colorectaux et
du col de l'utérus.

→ Enjeu N°4

Œuvrer pour le vivre ensemble

Les quartiers prioritaires regorgent d'atouts et de richesses socioculturelles, mais ils font également face à des défis significatifs en matière de cadre de vie, tels que la délinquance, le bruit et les dégradations. Face à ces difficultés, il est nécessaire de renforcer les initiatives visant **à améliorer le cadre de vie et à renforcer la cohésion sociale**. Il est crucial d'apaiser la vie quotidienne des résidents, que ce soit dans leur domicile ou dans l'espace public. **La poursuite des efforts de rénovation urbaine dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) répond à cet enjeu**. La coordination entre la métropole, les communes et les bailleurs sociaux sera renforcée pour maintenir la propreté urbaine, prévenir la délinquance et réinvestir l'espace public aujourd'hui sujets aux mésusages.

Les espaces publics doivent être des espaces de ressources pour leurs usagers. Il est essentiel de les réhabiliter pour en faire des lieux dynamiques où les résidents peuvent s'engager, créer des liens sociaux et trouver leur place dans le quartier et au-delà. La participation citoyenne à la vie des quartiers est un enjeu central dans cette démarche, qui passe également par l'activation des espaces vacants par la renaturation et l'organisation d'activités culturelles et sportives pour tous les résidents.

→ Ambitions

À l'échelle des quartiers prioritaires d'ici 2030 :

- gestion urbaine et sociale de proximité et cadre de vie, engagement citoyen, sécurité-prévention de la délinquance, habitat ;
- améliorer la situation de l'habitat (qualité des logements, performance énergétique, mixité) ;
- améliorer la propreté des quartiers prioritaires via la démarche métropolitaine de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) ;
- aménager de nouveaux espaces actuellement délaissés situés en quartier prioritaire de la politique de la ville ;
- créer des collectifs d'habitants permettant de faciliter le lien entre les institutions et les habitants sur les projets qui les concernent ;
- diminuer de manière significative l'entrée des adolescents dans les réseaux de délinquance.

→ Partenaires

État, MEL, Communes, Bailleurs, Région

ZOOM SUR L'ACTION → VoisinMalin

L'association VoisinMalin agit dans les quartiers populaires pour renforcer le pouvoir d'agir des habitants et recréer du lien entre eux et avec les institutions. Dans leurs quartiers, en porte-à-porte, les Voisins malins écoutent, informent et mobilisent les habitants sur les sujets, projets, services et droits qui les concernent mais qu'ils n'utilisent pas par manque d'information, sentiment de non-légitimité ou méfiance envers les institutions. Les Voisins malins sont déjà intervenus sur des thématiques variées telles que l'emploi, le cadre de vie, la santé, le conseil citoyen, la concertation sur les aménagements des espaces collectifs, la réduction des consommations d'électricité, l'accès aux droits et aux services...



OEUVRER POUR LE
GESTION URBAINE ET SOCIALE DE
ENGAGEMENT CITOYEN, SÉCURITÉ PRÉVENTIVE



EN MATIÈRE D'HABITAT



AMÉLIORER LA SITUATION DE
L'HABITAT DANS LES QPV
(QUALITÉ DES LOGEMENTS, PERFORMANCE
ÉNERGÉTIQUE, MIXITÉ)

EN MATIÈRE DE



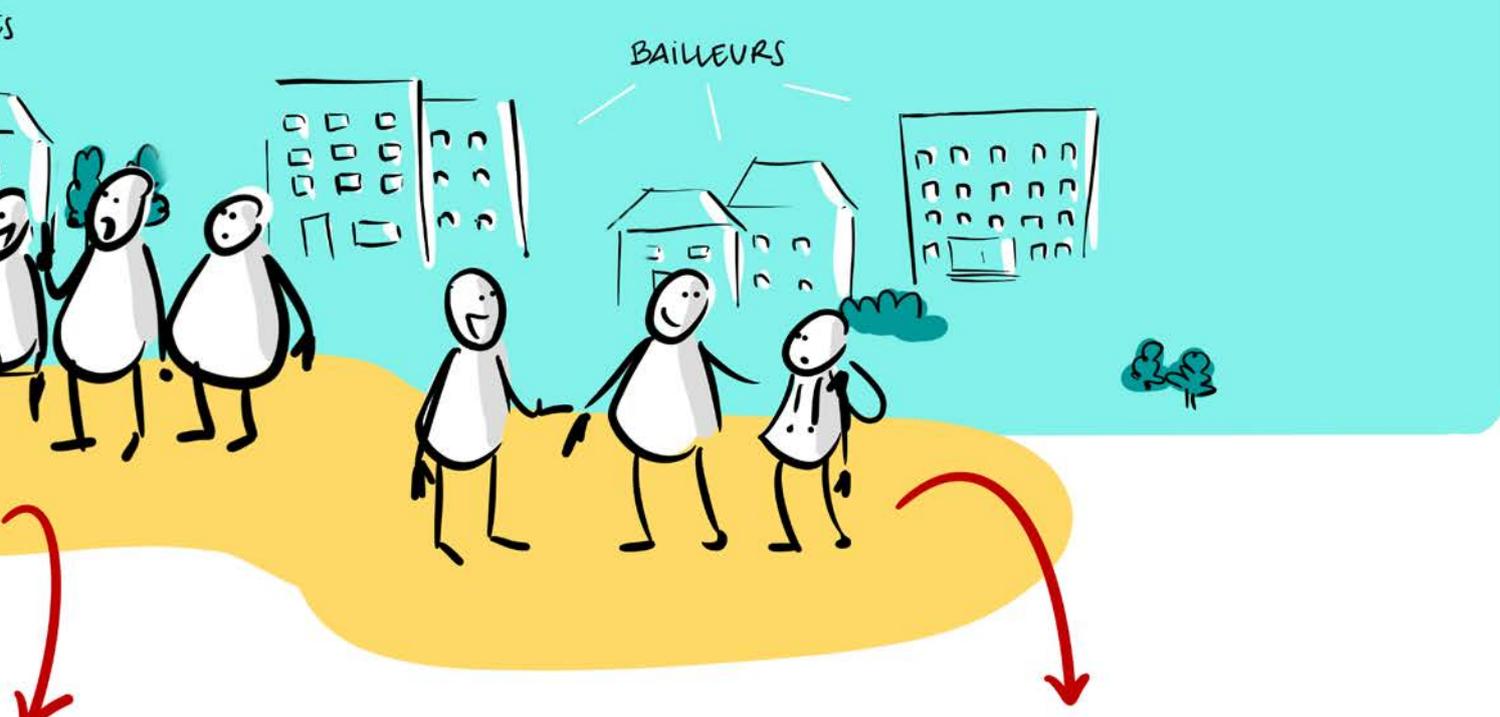
AMÉLIORER LA PROPRETÉ
DES QUARTIERS PRIORITAIRES
VIA LA DÉMARCHE MÉTROPOLITAINE
DE GESTION URBAINE ET SOCIALE
DE PROXIMITÉ



(RE)CRÉER D'ICI 2020
DES COLLECTIFS D'HABITANTS
LE LIEN ENTRE LES
HABITANTS SUR LES

VIVRE ENSEMBLE

PROXIMITÉ ET CADRE DE VIE,
DIMINUTION DE LA DÉLINQUANCE, HABITAT



BAILLEURS

DE CADRE DE VIE

EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE



AMÉNAGER DE NOUVEAUX ESPACES
ACTUELLEMENT DÉLAISSÉS SITUÉS
EN QPV



DIMINUER DE MANIÈRE SIGNIFICATIVE
L'ENTRÉE DES ADOLESCENTS DANS LES
RÉSEAUX DE DÉLINQUANCE



30 DANS CHAQUE QUARTIER
HABITANTS POUR FACILITER
L'INSTITUTIONS ET LES
PROJETS QUI LES CONCERNENT

→ Enjeu N°5

Construire une transition écologique solidaire

Les quartiers prioritaires se trouvent souvent dans des zones vulnérables face aux risques environnementaux. Situés à proximité des centres urbains, ces quartiers sont caractérisés par leur densité, leur exposition aux grands axes routiers et leur proximité avec des sites industriels, parfois désaffectés. Les habitants font face à une multitude de défis environnementaux, notamment en ce qui concerne le logement. Les habitations y sont souvent anciennes, dégradées et mal isolées, ce qui entraîne une précarité énergétique et à des coûts de chauffage élevés. Ces quartiers souffrent souvent d'un manque d'espaces verts de lieux pour se rafraîchir pendant les périodes de chaleur intense, ce qui accentue le phénomène des îlots de chaleur. **Ils sont confrontés à un ensemble de défis environnementaux qui nécessitent une action concertée pour améliorer les conditions de vie de leurs habitants.**

→ Ambitions

À l'échelle de la MEL d'ici 2027 :

- lutter contre la précarité énergétique et favoriser l'accès à une alimentation durable.

À l'échelle des quartiers prioritaires d'ici 2030 :

- améliorer l'efficacité énergétique et lutter contre la précarité énergétique ;
- mettre en œuvre des opérations d'aménagement favorisant la santé environnementale et l'adaptation au changement climatique ;
- inscrire les quartiers NPRU dans la démarche quartiers résilients et s'appuyer sur le démonstrateur de la ville durable Léna-Mexico dans le cadre de l'habitat privé ;
- structurer et faire connaître les réseaux et les lieux durables et solidaires existants dans les quartiers ;
- favoriser la mobilité des habitants ;
- favoriser l'accès à une alimentation saine et durable.

→ Partenaires

État, MEL, Département, Région, Communes, CAF, ADULM, CERDD, IREV

ZOOM SUR L'ACTION → P.A.N.I.E.R.S

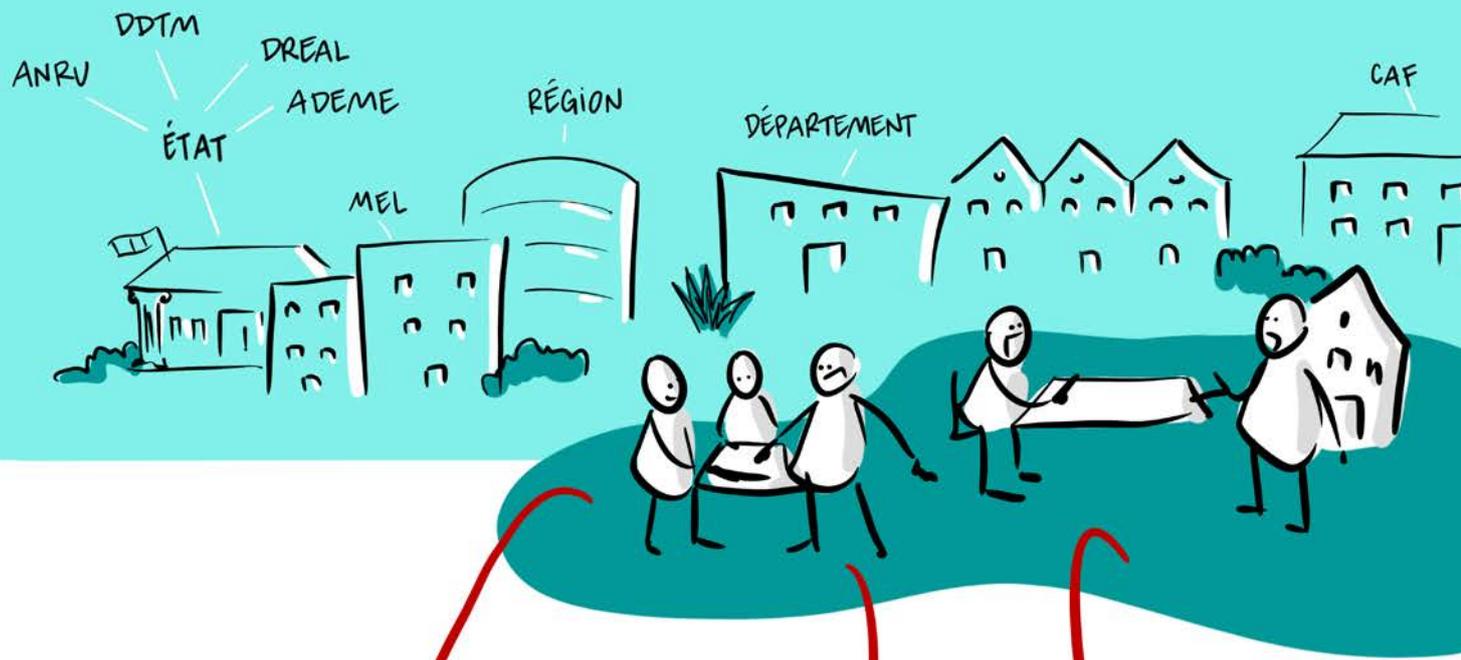
Le dispositif PANIERS, porté par Bio en Hauts de France, constitue une solution s'inscrivant dans la durée pour les personnes en situation de précarité alimentaire ou pour renforcer l'accessibilité des produits de qualité. Un tarif solidaire permet la prise en charge à hauteur de 50% des paniers (3 formats). 7 000 paniers ont déjà été distribués en 2023. 10 communes sont actuellement partie prenantes et 9 communes sont intéressées par le dispositif.

ZOOM SUR L'ACTION → Quartiers fertiles

Quartiers fertiles est un dispositif de soutien au développement de l'agriculture urbaine dans les quartiers prioritaires. Les quartiers en renouvellement urbain comptent de nombreux espaces vides qui gagnent à être végétalisés intelligemment. Les friches temporaires générées par les travaux et démolitions, les nouveaux équipements, les bâtiments vacants sont autant d'espaces propices à l'aménagement de zones de culture par exemple. Une pépinière s'est installée au Faubourg à Lille Sud, un quartier loin d'être minéral. En plein cœur de Lille, première pépinière urbaine, lieu de vie autour de jardins partagés et de cultures de plants bio.



CONSTRUIRE UNE TRANSITION
MOBILITÉ • PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE • RENAISSANCE



AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE



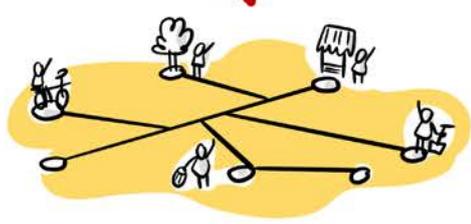
METTRE EN ŒUVRE DES OPÉRATIONS FAVORISANT LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



INSCRIRE LES QUARTIERS NPNRU DANS LA DÉMARCHE DES QUARTIERS RÉSILIENTS ET S'APPUYER SUR LE DÉMONSTRATEUR DE LA VILLE DURABLE "IÉNA MEXICO" DANS LE CADRE DE L'HABITAT PRIVÉ

5 ACTION ÉCOLOGIQUE SOLIDAIRE

STRUCTURATION DE LA VILLE • AGRICULTURE URBAINE



STRUCTURER ET FAIRE CONNAÎTRE
LES RÉSEAUX ET LES LIEUX DURABLES
ET SOLIDAIRES EXISTANTS DANS LES
QUARTIERS



FAVORISER LA MOBILITÉ
DES HABITANTS EN QPV



FAVORISER L'ACCÈS À
UNE ALIMENTATION
SAINE ET DURABLE

→ Enjeu N°6

Lutter contre l'isolement et la grande précarité

La dématérialisation croissante des services publics a accentué les défis auxquels sont confrontées les populations les plus fragiles. L'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et équipements publics à toutes et tous doit être une priorité. La transition vers le numérique représente un défi majeur, surtout en ce qui concerne l'emploi, la santé et la participation citoyenne. Les périodes de confinement ont mis en lumière les limites du recours au numérique. Il faut combler ce fossé pour éviter toute exclusion sociale. Durant cette période, le numérique a été remis en question sous divers angles : continuité pédagogique, accès aux soins de santé, aux services publics, maintien de l'emploi via le télétravail etc...

Les habitants des quartiers sont souvent victimes de discriminations liées à leur origine ou à leur lieu de résidence. Habiter dans un quartier relevant de la politique de la ville induit bien souvent une rupture dans l'égalité de traitement. Stigmatisations, refus d'accès à l'emploi, au logement, aux services sapent nos capacités à innover, à construire et à vivre ensemble. **Il est impératif de redoubler d'efforts pour prévenir les exclusions sociales, promouvoir l'égalité des chances et renforcer la solidarité.**

→ Ambitions

À l'échelle des quartiers prioritaires d'ici 2030 :

- faciliter l'accès aux droits et accompagner les habitants aux usages numériques ;
- soutenir et expérimenter des démarches dédiées aux personnes isolées, peu mobiles, potentiellement en situation de rupture de droit ;
- faire évoluer les pratiques RH des employeurs via le déploiement d'actions de sensibilisation, de formations innovantes en matière de lutte contre discriminations ;
- poursuivre les actions engagées en faveur de la lutte contre les discriminations dans le domaine du logement.

→ Partenaires

État, MEL, Département, CAF, UDCCAS, CDAD du Nord, Communes

ZOOM SUR L'ACTION → SOLIGUIDE

Déployé par Solinum, SOLIGUIDE est une plateforme en ligne qui référence les lieux et services utiles et accessibles aux personnes en difficulté à l'échelle de la MEL et du Département. SOLIGUIDE répertorie des structures sociales d'urgence et d'autres services tels que des permanences juridiques, des bagageries, ou encore des cours de français. Traduit en plusieurs langues, le guide est accessible aussi bien aux bénéficiaires qu'à leurs accompagnants. En lien avec l'État, le Département, la MEL, l'UDCCAS, la FAS, les villes, l'enjeu est de faire de SOLIGUIDE l'outil de référence pour communiquer sur l'offre de service sociale et solidaire de la MEL.

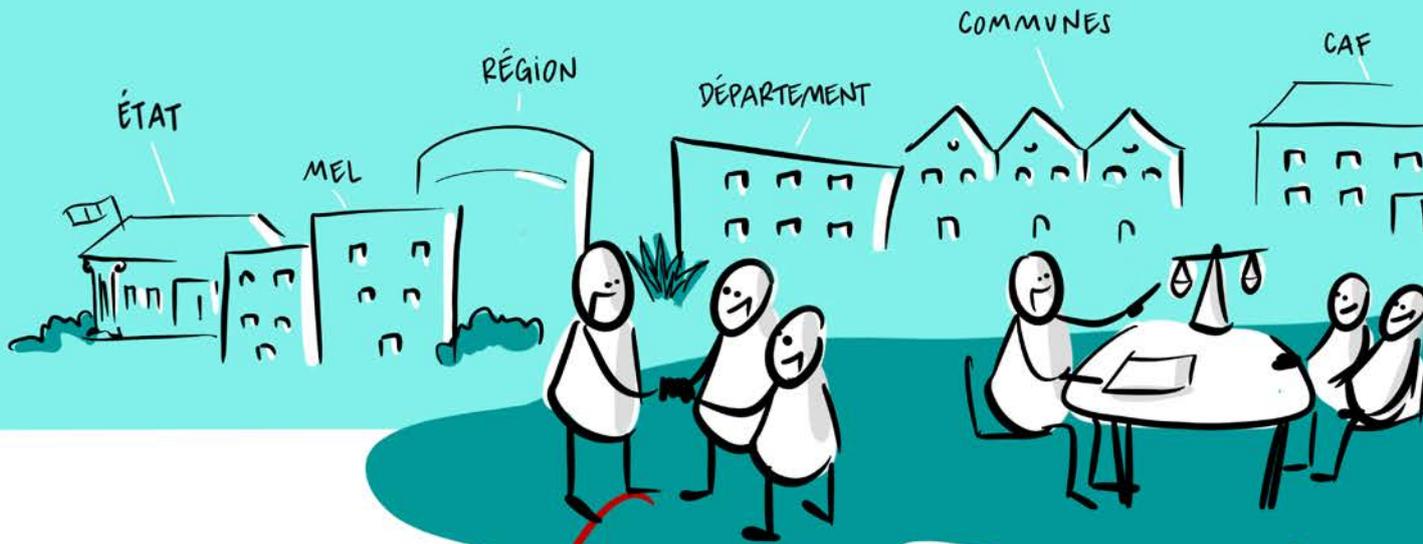
ZOOM SUR L'ACTION → Emmaüs Connect

Emmaüs Connect accompagne les personnes les plus isolées en agissant sur les trois principaux leviers de l'inclusion numérique : l'accès à des moyens de connexion à prix solidaire, à du matériel reconditionné bon marché et à de l'apprentissage gratuit pour acquérir des compétences essentielles. Postuler à un emploi, trouver un logement, prendre un rendez-vous avec un médecin, refaire ses papiers, payer ses impôts, accéder à ses droits sociaux, suivre la scolarité de ses enfants... Il faut désormais se connecter pour accéder à la plupart des services du quotidien alors même que 48 % éprouvent au moins un frein qui les empêche d'utiliser pleinement les outils numériques et internet.



LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT

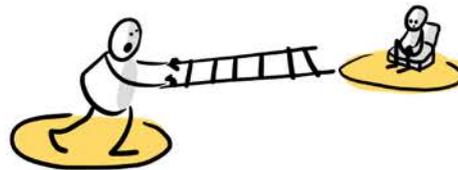
ACCÈS AUX DROITS • TRANSITION NUMÉRIQUE



EN MATIÈRE D'ACCÈS AUX DROITS



FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS
ET ACCOMPAGNER LES HABITANTS
AUX USAGES NUMÉRIQUES



SOUTENIR ET EXPÉRIMENTER
DES DÉMARCHES "D'ALLER VERS"
DÉDIÉES AUX PERSONNES ISOLÉES,
PEU MOBILES, POTENTIELLEMENT
EN SITUATION DE RUPTURE DE DROIT



DÉVELOPPER LES OUTILS POUR LA COORDINATION
DE L'ACCÈS AUX DROITS

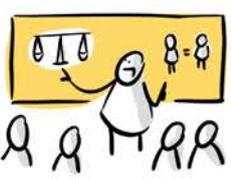
5

T ET LA GRANDE PRÉCARITÉ

E • LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS



EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS



FORMER LES ACTEURS

FAIRE ÉVOLUER LES PRATIQUES RH DES EMPLOYEURS VIA LE DÉPLOIEMENT D'ACTIONS DE SENSIBILISATION, DE FORMATIONS INNOVANTES EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS



POURSUIVRE LES ACTIONS ENGAGÉES EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT



RENDRE ACCESSIBLE L'INFORMATION SUR LES DROITS ET DISPOSITIFS

Une mobilisation collective pour la réussite du nouveau contrat de ville et des solidarités

UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE

Cette nouvelle gouvernance s'inscrit dans une dynamique d'action renforcée, visant à mobiliser pleinement toutes les parties prenantes du contrat de ville et des solidarités. Cette démarche vise à instaurer une coordination plus efficace entre les différentes instances, afin de répondre de manière adaptée aux besoins des quartiers et de leurs habitants. **Le pacte de gouvernance du contrat de ville et des solidarités de la MEL aura trois grandes fonctions : piloter et coordonner, suivre et animer.**

LA PARTICIPATION CITOYENNE

La participation citoyenne est un enjeu central en vue d'élaborer un projet partagé entre les habitants des quartiers et les acteurs locaux. Tout au long de la durée du contrat, les habitants auront la possibilité de participer aux processus de concertation. Ces démarches s'inscrivent dans le cadre établi par la Charte de la participation citoyenne, adoptée par la MEL le 28 juin 2021.

Pour animer le contrat de ville, des ateliers thématiques seront organisés afin de maintenir la mobilisation des habitants et des acteurs locaux. Cette dynamique s'appuiera sur les ateliers « Vécus des quartiers » et les ateliers citoyens organisés au cours du premier semestre 2023 et qui ont réuni plus de 500 acteurs.

Conformément à la loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017, les bailleurs sociaux collaboreront avec les associations représentatives des locataires. Une convention cadre GUSP-ATFPB précisera les modalités de participation des habitants aux instances chargées de prendre en compte en compte leur expertise d'usagers pour les projets d'amélioration du cadre de vie.

L'ÉVALUATION DU DISPOSITIF

Le dispositif fera l'objet d'une évaluation qui se basera sur des indicateurs, des questions évaluatives et des référentiels qui seront élaborés en collaboration avec les acteurs et les habitants concernés. Trois actions prioritaires, ayant un impact direct sur la vie quotidienne des habitants, seront particulièrement suivies dans le cadre de l'évaluation. **Une évaluation à mi-parcours sera effectuée en 2027.** Elle poursuivra deux objectifs clés :

- **analyser la capacité des politiques publiques de droit commun à se mobiliser pour atteindre les ambitions fixées ;**
- **identifier les orientations nécessaires pour atteindre ces objectifs.**

Les acteurs du projet



CONTACTS PRESSE MEL

Agathe Lavalée

Attachée de presse
alavalee@lillemetropole.fr
03 20 21 23 50
06 30 46 40 17

Agnès Mazet

Cheffe d'équipe presse
amazet@lillemetropole.fr
03 20 21 27 69
06 40 39 26 46

Maxence Lemasson

Attaché de presse
mlemasson@lillemetropole.fr
03 20 21 23 55
06 44 36 40 29

CONTACTS PRESSE PRÉFECTURE

Préfecture du Nord

Service régional de la communication
interministérielle
pref-communication@nord.gouv.fr
03 20 30 52 50

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

2 boulevard des Cités Unies
CS 70043
59040 Lille Cedex
T. +33 (0)3 20 21 22 23
■ lillemetropole.fr

